



## 1. Éléments de contexte

Le Conseil de Développement accompagne le processus de coopération métropolitaine engagé depuis un certain nombre d'années. Que ce soit au titre de l'inter Conseils de Développement ou en accompagnement du G3<sup>1</sup>, le Conseil de Développement Nord Isère a toujours souhaité apporter son regard sur cette dynamique d'une grande importance pour le territoire.

Aujourd'hui, alors que les réunions sur la gouvernance métropolitaine deviennent concrètes et débouchent sur un programme d'actions ambitieux « pour une eurométropole », la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) souhaite connaître la vision des membres sur l'« articulation des territoires isérois avec la métropole rhodanienne ». Le Conseil de Développement a accueilli favorablement cette demande qui témoigne de façon positive de l'intérêt à construire cette coopération sur la base des visions réciproques des différents territoires de cet ensemble métropolitain en construction.

Par un courrier du 26 mars 2010, le Conseil de Développement a donc été saisi dans les termes suivants :  
*« par ailleurs, et en complément de la mission métropolitaine qui vous a été collectivement confiée à St Etienne, j'aimerais que vous puissiez nous livrer votre vision de l'articulation des territoires isérois avec la métropole rhodanienne. Cette deuxième réflexion pourrait nous être livrée avant notre prochaine séminaire de gouvernance métropolitaine qui se tiendra début juillet à Vienne »*

## 2. Méthode utilisée

A cette question de la CAPI, il s'agissait pour le Conseil de Développement de répondre plutôt dans la formulation d'une contribution que dans celle d'un avis. Cette recherche de la vision de la société civile s'apparente à l'expression de ses sentiments et de son ressenti dans la construction métropolitaine. Par nature cette vision de l'ensemble des membres est complexe et fortement nuancée, même si certains éléments fondamentaux sont partagés et viennent témoigner de la pertinence de la vision retranscrite dans la présente contribution.

Cette contribution est bien plus un enrichissement à destination des élus des collectivités locales du G3, qu'un avis sur le processus de coopération métropolitaine.

Le Conseil d'Administration a souhaité proposer ce questionnement de la CAPI à l'ensemble des membres. Trois réunions plénières ont donc eu lieu sur ce sujet.

Une première le 27 avril 2010 a permis de présenter aux membres la question posée par la CAPI, de donner quelques premiers éléments de réflexion notamment sur la communauté de vie de fait qui existe avec l'aire urbaine de Lyon et enfin de lancer une première discussion sur le sujet.

Une deuxième réunion s'est tenue le 20 mai 2010 et a donné lieu à un retour historique et géographique sur ce qui constitue l'identité du territoire et notamment son identité en tant que frontière. Sur ces bases,

---

<sup>1</sup> G3 : nom donné au processus de coopération entre la Saint Etienne Métropole, la CAPI et le Grand Lyon.

les membres ont exprimé leurs sentiments quant à l'articulation du territoire avec la métropole. Une première version de la réponse apportée à la CAPI a été rédigée à ce stade.

Enfin, une troisième réunion plénière s'est tenue le 21 juin 2010, avec pour objectif de reprendre point par point les éléments de réponse déjà envisagés, et de les enrichir ou de les amender afin de proposer à la CAPI la vision des membres du conseil de développement sur cette question la plus fidèle et la plus nuancée possible.

### 3. Contribution du Conseil de Développement

#### a. Retour sur les termes de la question posée par la CAPI.

Le terme « **articulation** » semble particulièrement pertinent aux membres du Conseil de Développement pour caractériser la relation qui doit être celle du territoire nord isérois et notamment de la CAPI et la métropole. L'articulation renvoie en effet à l'assemblage de deux éléments permettant leur fonctionnement relatif. C'est-à-dire que ces éléments font partie d'un même ensemble, qu'ils fonctionnent réciproquement en relation, mais qu'ils restent **distincts et dissociés**.

Le choix de la notion de « **territoires isérois** » pose plus de questions. Les membres s'interrogent sur l'échelle de la réflexion à avoir. Les « territoires isérois » concernés par la métropolisation autour de Lyon sont bien spécifiques : il s'agit des territoires du Nord Isère tels que qualifié aujourd'hui et principalement des territoires engagés dans un processus de coopération que sont, à des stades différents, la CAPI et le Pays Viennois. Il semble aux membres qu'au sein des identités iséroises, il soit difficile de parler d'identité « nord iséroise », qui historiquement est plutôt une identité dauphinoise. Mais cette identité est de l'avis des membres en partie virtuelle aujourd'hui. Historiquement le Dauphiné fut marqué de multiples conflits internes et il s'agissait presque d'un territoire de marche-frontière au moyen-âge, caractéristique que l'on retrouve aujourd'hui dans l'identité territoriale et les noms.

Ce qui fonde l'identité du territoire est le fait qu'il s'agisse historiquement d'une terre de passage et d'immigration, et encore aujourd'hui d'une frontière entre les départements du Rhône et de l'Isère, plutôt qu'un sentiment d'appartenance proprement isérois.

A ce titre, le Conseil de Développement considère qu'il est dommageable que la Communauté d'Agglomération n'ait pas un nom permettant son identification géographique. A l'instar de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois ou de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, pourquoi la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère ne s'appellerait-elle pas la Communauté d'Agglomération du Pays Berjallien ?

Enfin, la question posée est celle de l'articulation des territoires isérois « **avec la métropole rhodanienne** ». Conformément à la définition de l'articulation comme l'assemblage de deux éléments pour leur fonctionnement relatif, il semble au Conseil de Développement très important d'affirmer qu'il ne doit pas s'agir de l'articulation « **avec la métropole rhodanienne** » mais de l'articulation du Nord Isère et notamment de la CAPI au « **sein de la métropole rhodanienne** ». L'articulation « avec la métropole » sous entendrait que le Nord Isère en est exclu, alors que l'articulation du Nord Isère « avec les autres territoires au sein de la métropole » renvoie de façon beaucoup plus forte à l'idée de coopération.

Quant au choix du terme « **rhodanienne** » plutôt que « lyonnaise » pour qualifier cette métropole, s'il présente l'avantage de ne pas donner à Lyon un ascendant symbolique sur cette coopération métropolitaine, il mériterait d'être le produit d'une discussion et d'un choix partagé. Son utilisation a

interpellé les membres du Conseil de Développement, d'autant qu'il est également apparu récemment dans le vocabulaire de la Région Urbaine de Lyon (RUL), sans que l'on sache d'où le choix de ce terme provient. Le fait de ne pas utiliser de référence à Lyon est une nouveauté qui mérite d'être examinée par les parties prenantes.

Les termes utilisés ne sont pas neutres et il importe d'explicitier le sens des termes « articulation » et « rhodanien ».

Les membres ont abouti à la reformulation suivante de la question posée : « comment peut-on être isérois et appartenir à la métropole, qu'elle soit « lyonnaise » ou « rhodanienne ? »

## **b. L'appartenance à la métropole est une évidence qu'il faut désormais assumer.**

Principalement, les membres du Conseil de Développement font le constat qu'il est nécessaire aujourd'hui de cesser de lutter contre les évidences. La CAPI, et au-delà une grande partie du territoire du Nord Isère, fait partie intégrante de la « zone d'attractivité » de l'ensemble urbain assimilé à Lyon, et de façon « naturelle » du périmètre de construction de la métropole.

Cela est lié à la communauté de vie réelle aujourd'hui sur ce territoire métropolitain. Ainsi, selon les membres du Conseil de Développement, les lieux de loisir et de divertissement, l'industrie et l'économie (passée et présente), les lieux de service et de consommation, les lieux de formation (supérieure notamment), les lieux et événements culturels, la santé, les infrastructures de transport et de déplacements, etc. sont organisés et utilisés dans un espace tourné vers Lyon et le territoire métropolitain. La proximité géographique est telle que les populations des deux territoires sont en interaction quotidienne.

Attention, cela ne signifie pas que les habitants du territoire du Nord Isère et les nouveaux arrivants s'identifient aux Lyonnais. Il s'agit d'un territoire qui se vit en lien avec sa proximité avec Lyon, mais qui reste en dehors de Lyon et, du point de vue de ses habitants, ne doit pas être confondu, d'où l'attachement des membres au respect de cette « articulation » bien différente d'une « intégration ».

Les limites de ce lien avec le territoire métropolitain sont administratives et concernent notamment l'enseignement (académie de Grenoble) et la justice, services publics pour lesquels le territoire est rattaché à l'Isère et à Grenoble, chef-lieu du département, et ancienne capitale du Dauphiné. Cela crée la confusion et le tiraillement du territoire du Nord Isère. A cela vient s'ajouter la séparation liée à un rattachement de certaines communes à la sous-préfecture de Vienne quand d'autres sont rattachées à la sous-préfecture de La Tour du Pin, et ce alors que le territoire est unifié au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère. En dehors de ces structures administratives ou assimilées, les périmètres distincts entre les procédures contractuelles (CDRA – Contrat de Développement Rhône-Alpes –, GPRA – Grand Projet Rhône-Alpes –), les documents de planification (DTA – Directive Territoriale d'Aménagement –, SCOT – Schémas de Cohérence Territoriale –, SDAGE – Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux –, SAGE – Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux –, PLH – Programmes Locaux de l'Habitat –, PDU – Plan de Déplacement Urbain –, ...), les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) et les structures de coopération (RUL – Région Urbaine de Lyon –, InterScot, G3, ...) ajoutent à la complexité.

Ces contradictions, associées à l'éloignement de Grenoble, font que le lien administratif au département de l'Isère est vécu de manière lâche ou contraignante lorsque celui-ci est en décalage avec la logique géographique. Selon le Conseil de Développement, le territoire est plutôt vécu et ressenti dans sa proximité immédiate avec Lyon.

Les besoins sont réciproques aujourd'hui entre le Nord Isère qui doit s'inscrire dans la métropole pour son développement et pour dépasser son statut de « porte », et la métropole qui a besoin de ce territoire, sans lequel sa pertinence est remise en question. Historiquement, avec la création de la ville nouvelle, le Nord Isère était déjà considéré comme un « poumon d'extension », cela reste vrai aujourd'hui aussi bien en termes d'habitants que de poids économique et espaces naturels. Cette construction métropolitaine doit être l'opportunité de mieux valoriser les atouts de notre territoire plutôt que de devenir une zone de « délestage » (zones d'activités industrielles, activités porteuses de nuisances, villes ou quartiers résidentiels « dortoirs », infrastructures routières et ferroviaires, contournements divers ...)

C'est selon le Conseil de Développement cette réciprocité qui peut fonctionner car les territoires ont un destin commun.

### **c. Ne pas se limiter aux évidences : penser la place du Nord Isère dans la métropole dont il fait partie**

Il est nécessaire de ne pas se limiter aux évidences que pourraient créer la proximité et le poids de Lyon. Il ne s'agit pas uniquement d'une question de ressenti, mais aussi de stratégie territoriale. La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère n'est pas baptisée « Communauté d'Agglomération Porte de Lyon » ou « Porte du Rhône ». L'identité nord iséroise est donc une réalité qu'il faut assumer et conserver au sein de la métropole. Le Nord Isère, riche de ses hommes, de son patrimoine, de son histoire, de ses richesses naturelles, de ses paysages, est une terre d'entrepreneurs, de gens qui ont le sens du travail, le goût de l'effort, etc. On y vient souvent par « obligation » (professionnelle ou autre) mais on y reste par attachement, un attachement qui devient profond avec les années.

C'est tout l'enjeu de cette construction métropolitaine que de conserver son caractère coopératif respectueux des identités. Cela va également dans le sens de l'idée à la fois de la « région multipôle » présentée par la Région Rhône-Alpes à Shanghai, et de la métropole tripolaire défendue par l'Etat dans sa Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'aire métropolitaine de Lyon

Si le ressenti est d'ores et déjà celui d'un Nord Isère composante de l'espace métropolitain en construction autour de Lyon, il est important de bien percevoir les intérêts et enjeux sous-jacents de cette métropolisation. Il faut bien prendre garde à ne pas créer une nouvelle strate administrative ou politique. La réforme des collectivités en cours ne permet pas d'avoir une visibilité suffisante sur le cadre institutionnel à venir de la construction de la métropole. Le projet actuel prévoit ainsi la création d'une nouvelle catégorie de groupement de communes baptisée « métropoles » et qui serait « dotée de compétences émanant de ses communes membres, mais également du département, de la région, voire de l'Etat »<sup>2</sup>. La coopération souple permise par la RUL et aujourd'hui par le G3 sera-t-elle amenée à évoluer vers la métropole au sens de la réforme des collectivités territoriales ? Le sentiment d'appartenance à la métropole en tant que structure de coopération est réel car beaucoup d'enjeux sont partagés. Le Conseil de Développement considère que le Nord Isère n'a pas vocation à intégrer une collectivité supplémentaire qui viendrait s'ajouter aux EPCI existants. Il est néanmoins envisageable de faire évoluer les EPCI existants dans le cadre de la nouvelle législation.

Il est également primordial de veiller à maintenir et à « ménager » Grenoble qui a aussi une volonté de puissance et de rayonnement sur Rhône-Alpes, et a fortiori sur l'Isère. Les membres rappellent l'importance de conserver, face à ces deux ambitions de métropoles, un libre arbitre et un poids. Ils considèrent donc d'un regard très favorable l'inscription progressive de la Communauté d'Agglomération

---

<sup>2</sup> <http://www.interieur.gouv.fr/sections/reforme-collectivites>

du Pays Viennois dans le processus de gouvernance métropolitaine. Cela est nécessaire en effet pour que la composante nord Iséroise de cette métropole « rhodanienne » reste riche de son identité territoriale.

#### **4. Conclusion**

Les membres du Conseil de Développement comprennent la vision d'un territoire qui s'articule avec les autres composantes de la métropole « rhodanienne ». Le territoire qu'ils vivent au quotidien est partie intégrante de cette métropole. Cette vision n'est pas anodine et devrait permettre au territoire de sortir de la contradiction issue de son statut de territoire frontalier.

Mais il est nécessaire que cela reste une « articulation » à proprement parler et que le Nord Isère puisse conserver son identité. Les membres du Conseil de Développement expriment le souhait d'intégrer à la réflexion les intercommunalités situées à la périphérie des principaux pôles urbains qui constituent le futur G4 (la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, Saint-Etienne Métropole et le Grand Lyon), avec notamment le territoire à fort enjeu qu'est Saint-Exupéry.

D'ores et déjà cette coopération au sein de l'espace métropolitain se concrétise par les « 15 actions pour une eurométropole » présentées à Saint-Etienne le 9 février 2010. Le Conseil de Développement se tient à la disposition des élus pour participer aux réflexions sur ces actions et à leur mise en place progressive. Le Conseil de Développement se réserve le droit de donner un avis sur l'évolution proposée dès qu'il sera plus informé du contenu et des modalités de gouvernance et de collaboration envisagés.